

N°25-12-45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le deux décembre,
le Conseil Municipal de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2025.

Nombre de Conseillers :

En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	10

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DELAVAUD, ROUXEL,
MANIANGA-KEYET, DA SILVA PEDRO, KERJEAN, FORTIN.
Mmes JACQUENET-MOREAU, VOLLAND.

EXCUSÉE : Mme DESPINS (pouvoir à Mme VOLLAND).

ABSENTE : Mme FOURNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. FORTIN.

OBJET : Relevage
sépultures cimetière
communal

Considérant l'avis de constatation d'expiration de sépultures
dans le cimetière communal signé par l'adjoint délégué en
exercice en date du 27 octobre 2017 ;

Considérant l'avis de constatation d'abandon de sépultures
dans le cimetière communal signé par le Maire en exercice le
1^{er} septembre 2024 ;

Considérant le certificat d'affichage précisant la durée
d'affichage de l'avis sus nommé, signé par le Maire en
exercice en date du 23 septembre 2025 ;

Considérant que ces sépultures n'ont fait l'objet d'aucun
renouvellement de concession, celles-ci sont donc réputées en
l'état d'abandon. Leur état d'abandon a été constaté par
procès-verbaux signés par le Maire en exercice en date du 10
octobre 2025.

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser
à prendre un arrêté prononçant la reprise de concession des
sépultures suivantes :*

Secteur 3 : N°90 – N°91 – N°107 – N°115

Secteur 4 : N°82 – N°86

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté prononçant la reprise de concession des sépultures suivantes :

Secteur 3 : N°90 – N°91 – N°107 – N°115

Secteur 4 : N°82 – N°86

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 5 décembre 2025.

Le Maire,
Bernard MOISAN

